

## **Forêt Sudbury – Sommaire**

Toutes les forêts de la Couronne en Ontario doivent être vérifiées au moins tous les cinq ans. L'exigence relative aux vérifications forestières indépendantes (VIF) découle de l'approbation de l'évaluation environnementale de portée générale sur la gestion forestière des terres de la Couronne en Ontario (2003) du MRNF. Le Règlement 160/04 de la *Loi sur la durabilité des forêts de la Couronne* (L.O. 1994, chapitre 25) énonce les exigences précises pour l'exécution des vérifications.

Ce rapport résume les résultats de la vérification indépendante de la forêt Sudbury exécutée par KBM Resources Group. La vérification porte sur les activités de planification et de mise en œuvre menées du 1<sup>er</sup> avril 2011 au 31 mars 2016. La vérification a évalué la mise en œuvre des quatre dernières années du plan de gestion forestière 2010-2020 de la phase I et la planification et l'approbation du PGF 2015-2020 de la phase II et sa première année de mise en œuvre (2015-2016).

Pour cette vérification, les entités vérifiées sont Vermilion Forest Management Company Limited (VFM) et le bureau de district de Sudbury du ministère des Richesses naturelles et des Forêts (MRNF). De plus, la région du Nord-Est du MRNF, les unités organisationnelles ministérielles, les titulaires et les entrepreneurs qui se chevauchent sont considérés comme des entités vérifiées dans la mesure où les activités de gestion forestière qu'elles réalisent font également l'objet d'un examen de vérification.

Cette vérification est l'une des deux VIF pilotes effectuées en 2016 en utilisant une approche et un mode d'établissement de rapports fondés sur les risques. Les modifications apportées au protocole et au processus de vérification indépendante des forêts et découlant de cette approche comprennent la préparation d'une évaluation du risque de l'unité de gestion dans le cadre du processus de vérification (voir l'annexe 4).

L'équipe de vérification a constaté que VFM et le MRNF remplissent leurs rôles et leurs responsabilités. Les communautés forestières et les parties concernées sont dûment consultées. Les Autochtones participent davantage à l'économie forestière. La forêt a été renouvelée à des taux appropriés et avec des espèces appropriées. Les taux de récolte de certaines espèces sont nettement inférieurs aux prévisions et par conséquent, certains objectifs touchant la couverture et la structure forestières ne sont pas atteints dans les délais prévus. Les approvisionnements en bois sont offerts pour permettre d'atteindre les objectifs sociaux et économiques, mais les conditions du marché écartent la capacité d'utiliser pleinement ces approvisionnements.

Plusieurs secteurs sont sujets à amélioration et six recommandations sont formulées à la suite de cette vérification pour donner suite aux constats de non-conformité; VFM est l'objet de deux recommandations; une recommandation est adressée conjointement à VFM et au bureau de district de Sudbury du MRNF; trois recommandations visent le MRNF.

Une préoccupation immédiate est l'assainissement du puits d'agrégat AGP19 qui avait récemment été exploité. La principale crainte touche la sécurité publique puisque la fosse était immédiatement en bordure de la route de Halifax sans que des barrières de sécurité empêchent un véhicule de dévier de la route et de tomber dans le puits. Une recommandation a été adressée à VFM pour corriger cette situation.

Autres conclusions :

- VFM commence à documenter les modifications apportées aux prescriptions touchant l'exploitation forestière;
- VFM et le bureau de district de Sudbury du MRNF coopèrent pour renforcer leurs programmes de conformité;
- Le MRNF améliore l'établissement de rapports concernant la condition 56 de l'ordonnance déclaratoire MNR-75;
- Le MRNF élabore une approche de gestion à long terme des vergers à graines et effectue son examen de la politique de gestion des semences et de la stratégie de génétique dans la province;
- Le MRNF émet des directives visant une vérification et une évaluation cohérentes de la surveillance de l'efficacité en matière sylvicole.

Le fait de tenir compte de ces conclusions améliorera la gestion forestière dans la forêt Sudbury.

L'équipe de vérification conclut que la gestion de la forêt Sudbury était généralement conforme aux lois, aux règlements et aux politiques en vigueur pendant la période visée par la vérification, et la forêt a été gérée conformément aux conditions du permis d'aménagement forestier durable détenu par Vermillion Forest Management Company Limited. La durabilité de la forêt est réalisée, selon l'évaluation en vertu du processus et du protocole de vérification indépendante des forêts. L'équipe de vérification recommande au ministre de prolonger le permis d'aménagement forestier durable n° 542442 de cinq ans supplémentaires.